

17 January 2025

Français

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques**

Session de 2025

New York, 28 avril-2 mai 2025

Point 4 (b) de l'ordre du jour provisoire**

**Rapports : documents établis par les gouvernements
sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement
des travaux de normalisation des noms géographiques**

La toponymie en Mauritanie **

Soumis par: La République Islamique de Mauritanie/ Division Arabe des Noms
géographiques

* GEGN.2/2025/1

** Houmeiny SIDI GUEIDIATT, Président de la CNT

En Mauritanie, la toponymie est intimement liée à son histoire, sa géographie, sa culture arabo-berbère et négro-africaine. Si dans la société arabo-berbère la toponymie est fortement marquée par le caractère nomade et la sédentarisation consécutive aux péjorations climatiques, elle reste plus stable dans la société négro-africaine de nature sédentaire.

Pour plus de précisions ce rapport succinct tentera de mettre l'accent sur l'état des lieux de la toponymie en Mauritanie, en particulier son rapport avec le contexte socio-culturel et spatial et les influences extérieures qui marquent fortement les noms géographiques au niveau national. Ensuite, on évoquera la commission nationale de la toponymie (CNT), ses objectifs, ses réalisations et les difficultés auxquelles elle est confrontée.

1. La toponymie en Mauritanie

Reflète et mémoire des populations qui l'ont produite et conservée, la toponymie constitue, en effet, pour toute société, une réserve très riche d'éléments d'illustration et d'explication de son passé, son patrimoine, son présent et même sa vision du futur. Elle revêt à la fois un caractère culturel et un cachet identitaire.

Dans ce cadre, la Mauritanie est historiquement composée d'une mosaïque de cultures, reflétant une diversité de populations composées de Berbères (Amazigh), d'Arabes et de Peuls (Pulaars), de Soninkés de Wolofs et de Bambaras.

Cette mosaïque culturelle a réussi à créer sa propre toponymie. Ainsi, si dans la société négro-africaine la toponymie est plus stable, pour des raisons culturelles et spatiales, en particulier en raison de leur mode de vie essentiellement sédentaire, cependant, dans la société arabe ou arabo-berbère, l'instabilité spatiale, liée au départ, au nomadisme, entraîne une instabilité de la toponymie.

1-1 Nomadisme, mutations socio-spatiales et changements de la toponymie.

Le caractère nomade de la société arabo-berbère, mais aussi les mutations structurelles qu'elle a connues depuis l'indépendance, ont entraîné des répercussions perceptibles sur la toponymie nationale. Ainsi, la grande sécheresse de la décennie « 70 et 80 », a eu pour conséquence un exode rural massif vers les centres urbains ou vers les zones plus accessibles aux aides que fournissent les autorités ou tout au long des axes routiers.

La migration interrégionale a eu pour effet la migration de la toponymie. Autrement dit, les populations qui s'installent dans les nouvelles régions, apportent avec elles les noms de leurs lieux d'origine. Cette situation est surtout perceptible partout dans le pays, mais plus expressive dans certaines wilayas comme l'Assaba, le Brakna, le Hodh Elgharbi, le Tagant et même le Trarza.

Les populations venues des wilayas du Nord (Adrar, Inchiri ou Tiris Zemmour) et qui se sont installées dans les régions d'accueil, apportent avec elles les noms de leurs localités d'origines. C'est pourquoi, il est fréquent de trouver des noms de localités issues des régions de départ, attribués à de nouvelles localités dans les zones d'installation ou d'accueil, par exemple, Chinguitty, Ouadane, Nbeika, etc., sont des lieux historiques spécifiques des régions de l'Adrar et du Tagant. Ces noms, ainsi que d'autres, sont visibles partout dans les régions d'accueil.

Le phénomène de sédentarisation le long des axes routiers contribue à son tour au développement de la migration de la toponymie. Aussi, est-il fréquent de croiser le long des axes routiers, partout en Mauritanie, des noms de lieux issus d'anciens lieux d'installations de populations nouvellement établies. Il suffit de prêter attention aux noms des lieux qui jonchent les axes routiers où on constate des panneaux indiquant de nouvelles dénominations de lieux d'établissement et qui se trouvent, parfois à des centaines de kilomètres de ces endroits.

Ce phénomène constitue un défi majeur pour la toponymie en Mauritanie. En effet, nous avons constaté lors des collectes de données toponymiques des lieux habités que nous avons

effectuées, une redondance importante des noms de lieux à travers les wilayas. Heureusement que la démarche visant à prendre en considération un certain nombre de paramètres (noms de wilaya, de moughataa, de commune ou coordonnées géographiques du lieu) nous a permis d'éviter beaucoup de confusion.

Le phénomène de l'exode rural et de la sédentarisation ne sont pas les seuls défis auxquels est confrontée la toponymie en Mauritanie. En effet, la toponymie nationale demeure caractérisée par l'arbitraire, l'influence des référents ethniques et tribaux et des cultures étrangères.

1-2 Tribalisme, ethnisme et influences culturelles extérieures

Il est important de noter, ici, que les noms des lieux habités, en Mauritanie, ne sont pas officiellement normalisés. La toponymie nationale est caractérisée par le désordre et l'arbitraire. Elle est largement influencée par la permanence de référents tribaux ou ethniques. A titre d'exemple, le recensement national de 2013, a révélé que près de 316 localités ont le nom qui commence par Ehl (référence familiale ou tribale), 124 localités dont le nom commence par Hassi (Puits en Hassanya, dialecte arabe local), 76 localités dont le nom commence par Edebaye (lieux de rassemblement des communautés Haratines ou arabes-berbères noirs), 66 localités dont le nom commence par Wuro (noms de lieux liés signifiant village en pulaar), 59 localités dont le nom commence par Hsey (Petit puits en hassanya,) et 34 localités dont le nom commence par Gourel (Petit village en pulaar).

Plus grave, la toponymie actuelle est aussi fortement influencée par des dénominations étrangères à notre culture, nos valeurs et notre histoire. Aussi, trouve-t-on plusieurs localités qui portent des noms de villes ou de provinces du Moyen Orient, du Maghreb ou même d'Asie : Mecca, Elmedina, Bagdad, Damas, Elmouhamedia, Mouknas, Fes, Edar Elbeidha, Kandahar, Elvelouja, Fas, Oum Elkora, Elbasra, Elkouva, Tel- Zaatara, Kossovo, Elkadissiya, etc.

Il existe aussi un très grand nombre de localités homonymes sans aucune déclinaison distinctive. Ainsi, d'après le recensement de 2013, il existe 45 localités qui portent le nom de Mabrouk, 37 Bagdad, 27 Dar Salam, 27 Médina et 15 Zem-Zem.

Des noms non conventionnels, voire péjoratifs, entrent aussi en jeu : Kej Elhakem, Melah Min Jimbak, etc. Cette situation pose un grand problème, en particulier en matière de normalisation et de la translittération de la toponymie nationale.

La normalisation de la toponymie est indispensable pour l'opération d'actualisation du système cartographique de base, dans la mesure où plusieurs localités portent des noms différents ou similaires, y compris dans les documents officiels.

Outre la normalisation de la toponymie, il faut noter aussi que la translittération constitue également un problème majeur. Dans ce cadre, le cas le plus typique est celui de Riyad (nom d'une moughataa ou département de Nouakchott et de plusieurs localités à l'intérieur) qui, dans des documents officiels, s'écrit de six manières différentes en latin : Riad, Riadh, Riyad, Riyadh, Ryad, Ryadh. Tout ceci a des implications importantes en matière de cartographie, de transport, d'état-civil et même de sécurité, etc.

Pour corriger ces anomalies en matière de toponymie, la Mauritanie a créé, par le décret n°278 en date du 9 novembre 2011, modifié par le décret n°114 du 08 septembre 2023, la commission nationale de la toponymie, (CNT).

2. La Commission nationale de la Toponymie

La commission nationale de la toponymie (CNT) est représentée au niveau des wilayas et des Moughataa par des commissions régionales et départementales. Elle vise à combler le vide juridique créé par l'absence de règles générales en matière de toponymie, ce qui s'est traduit par des dysfonctionnements et des problèmes importants.

2-1 Objectifs

Un des objectifs majeurs de la CNT, est de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine national onomastique (noms propres) et toponymique (noms de lieux), fortement menacé par la propension des gens à s'en détourner rapidement, sous l'influence de facteurs exogènes. Aussi, sous l'influence de cultures étrangères, les mauritaniens sont-ils menacés de perdre leurs valeurs culturelles et leur histoire toponymique. Cette remarque est légitime en ce sens qu'aujourd'hui, la toponymie mauritanienne est fortement influencée par des dénominations étrangères à la culture locale, à leurs valeurs et à leur histoire commune. Ainsi, trouve-t-on plusieurs localités qui portent des noms de villes ou de provinces du Moyen Orient, du Maghreb ou même de l'Asie centrale et des noms non conformes aux règles générales de la toponymie.

À cela s'ajoute le problème de la translittération qui pose également beaucoup de difficultés. Les cas où des toponymes qui s'écrivent de différentes manières, font légion, ce qui n'est pas sans implications réelles sur des domaines aussi divers que la cartographie ou l'état-civil.

En tout état de cause, la CNT reste la seule référence officielle en matière de toponymie, au niveau national et vise à :

- Collecter, géo-référencer, transcrire et gérer des noms géographiques au niveau national, régional et local ;
- Fournir aux institutions publiques et privées les données toponymiques fiables afin d'assurer l'homogénéité nécessaire dans toute publication ou documents publics ;
- Fournir une base de données toponymiques indispensable à une cartographie nationale de haute précision et une bonne gouvernance du territoire national.

Les bases de données toponymiques créées sont partagées avec des institutions nationales telles que le Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, l'Agence nationale de la statistique et des études démographiques, l'Agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés ou la Direction de la cartographie et de l'information géographique.

2-2 Réalisations

Pour concrétiser ces objectifs, la CNT a, à son compte, plusieurs réalisations dont notamment :

- Méthodes et techniques de translittération en caractères arabes et latins des noms des lieux habités ;
- Inventaire toponymique géoréférencé (collecte de données avec coordonnées géographiques) de l'ensemble des lieux habités des wilayas (régions), moughatta (département) et communes du pays ;
- Publication de tous ces inventaires en arabe et en français et distribution à l'ensemble des institutions du pays ;
- Réalisation de bases de données de toutes les données collectées ;
- Réalisation et approbation de deux arrêtés portant sur les principes et directives en matière de toponymie (règles de dénomination) et la translittération en arabe et en latin, des noms géographiques ;
- Inventaire toponymique de l'ensemble des infrastructures, équipements et services dans la région de Nouakchott ;
- Développement d'une application mobile de géolocalisation pour la ville de Nouakchott en vue de développer un outil efficace d'aide à la décision au service des communes dans la perspective de la réalisation d'un adressage moderne de la ville.

Outre ces réalisations, la CNT a programmé à partir de 2024 de procéder à une autre étape consistant à réaliser des inventaires toponymiques des entités géographiques naturelles et artificielles au niveau national. Un projet couvrant quatre régions est déjà élaboré et attend le financement au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances.

Malgré une abondante production toponymique, nous avons le regret de constater que le domaine de la toponymie demeure encore moins vulgarisé, voire ignoré de ceux qui sont censés le promouvoir.¹ En effet, beaucoup d'institutions continuent d'ignorer la translittération des noms géographiques telle qu'adoptée par la commission² et les documents conjoints y référant³. Ce problème se reflète en particulier à travers le budget accordé annuellement à la commission et qui demeure très loin de contribuer à la réalisation de ses ambitions.

Conclusion

Au terme de cette contribution, nous pouvons dire que la toponymie est une science pluridisciplinaire qui tire ses origines des différentes sciences sociales. Les noms géographiques sont donc la manifestation de la mémoire collective, servant à la fois à la localisation et à l'orientation. Ils constituent une source d'information sur les lieux qu'ils désignent et jouent un rôle important dans les opérations d'identification et de gestion de l'espace.

Par rapport à la Mauritanie, nous avons établi un lien profond entre la toponymie et la société. En particulier dans la société arabo-berbère, les mutations socio-spatiales structurelles ont eu des répercussions importantes sur les noms géographiques.

Conscient de cette situation, l'Etat a décidé de créer une structure autonome chargée du développement, de la gestion et de la promotion de la toponymie nationale. Toutefois, des défis importants restent encore à relever pour que les objectifs pour lesquels cette structure a été créée, soient réalisés. Outre le manque de ressources humaines et matérielles, la toponymie reste mal vulgarisée au niveau du pays.

3. Références bibliographiques

1. Décret 114-2022 du 08 septembre 2023, portant réorganisation et fonctionnement de la commission nationale de la toponymie ;
2. Arrêté 1157-2023 du 05 décembre 2023 réorganisant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale de Toponymie ;
3. Décret 278-2011 du 09 novembre 2011, portant création, organisation et fonctionnement de la commission nationale de la toponymie ;
4. Mohamed Babah Mohamed Nasser El Mehdi et Wane Mohamédoune dit Doudou, 2013 : Translittération en caractères arabes et français des noms de lieux issus de la cartographie censitaire, CNT/ONS

¹ La CNT a réussi la translittération de l'ensemble des données toponymiques issues des rapports toponymiques régionaux.

² La commission nationale de toponymie a fait adopter l'arrêté 0420-2022 qui précise la translittération des noms des wilayas, moughataa et communes en Mauritanie.

³ Dans la perspective du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat de 2013, l'office national de la statistique, en collaboration avec la CNT, un document de référence en matière de translittération a été élaboré.